

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL D'ASQUES

Du 9 décembre 2015

La séance est ouverte à 18 h 00 par Monsieur le Maire. Tous les Conseillers sont présents, excepté Mr David BOYRIE, absent excusé. Le quorum étant atteint, Mme Murielle Darcos est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Création d'un poste Adjoint Technique de 2^{ème} classe TNC
- Mise à jour du temps hebdomadaire d'un Adjoint Administratif
- Tarifs communaux 2016
- Délibération travaux PACT de la Gironde
- Préparation des travaux 2016 et dossier FDAEC
- Positionnement sur le projet SDCI (délibération SDEEG, Syndicat d'Electrification du Fronsadais et SIAEPA)
- Travaux d'aménagement de la Place du Mascaret
- Délibération pour le remboursement des charges de personnel par le SIRP 2014

Questions diverses :

- Bulletin municipal
- Vœux du Maire

Création d'un poste Adjoint Technique de 2^{ème} classe Voir délibération 31-2015 DEL

Mme Murielle Darcos explique au Conseil Municipal que Christine ROUX effectue, depuis deux ans, 1h20 de surveillance de cour de 12 h à 13 h 20 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il serait aujourd'hui souhaitable de créer au tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 5h20/35^{ème}, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire. Ce poste serait créé à compter du **01/01/2016**.

Voté à l'unanimité.

Mise à jour du temps hebdomadaire d'un adjoint administratif **Voir délibération 32-2015 DEL**

Mme Murielle Darcos annonce une mise à jour du temps de travail de Christine ROUX. Cette dernière effectue 1/4 de plus du lundi au samedi, soit 1 h 30 par semaine. Son temps de travail hebdomadaire sera donc de 28h30/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2016.

Voté à l'unanimité.

Délibérations fixant les tarifs communaux 2016

- LOYERS: Les loyers des appartements et du bureau augmenteront de 0.08% à partir du 01/01/2016 suivant l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre 2015. Voté à l'unanimité. *Voir délibération 33-2015 DEL*

- CIMETIERE : Le prix du m² pour une concession au cimetière communal n'augmente pas, il reste à 46 €. Voté à l'unanimité. *Voir délibération 34-2015 DEL*

- TARIFS POUR LE PONTON ET L'HIVERNAGE : Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de stationnement au ponton d'accueil au 01/01/2016. L'hivernage est réservé aux propriétaires résidant dans la commune. *Voir délibération n°35-2015 DEL*

- LOCATION DE LA SALLE DES FETES *Voir délibération n°36-2015 DEL*

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le montant de la location réservée aux Asquais, il reste à 180 €. La caution passe de 76 € à 80 €. Un nouveau contrat de location a été mis en place, avec une surveillance plus exigeante pour le bruit (à l'intérieur et extérieur de la salle), sous peine de poursuites.

Travaux PACT de la Gironde

Mr Allain Sebille signale au Conseil qu'un rendez-vous avec Mr CHEVALIER du PACT de la Gironde a eu lieu le mardi 10 novembre, concernant les travaux du logement 87 Rue de l'Ecole. Afin de faire financer l'étude de faisabilité par la Région, il est obligatoire de s'engager à faire des travaux d'amélioration énergétique. Pour le moment, la Région a donné un accord favorable pour le financement de l'étude. Une délibération sera à prendre par le Conseil Municipal sur la faisabilité du projet.

Préparation des travaux 2016 et dossier FDAEC Voir délibération n°37-2015 DEL

En préalable, Monsieur le Maire fait remarquer que les travaux inscrits au FDAEC 2015 ont été réalisés.

Mr Allain Sebille énumère les montants des travaux qui seront réalisés dans le cadre du FDAEC 2016 :

• Laumailé (paratonnerre) :	6 987.63 € HT
• Menuiserie Magnan (portes et cloison) :	8 921.44 € HT
• Ent. Guillet (toiture Sacristie) :	2 609.35 € HT
• Défibrillateur :	1 677.00 € HT
• Ets Lacroix (panneaux de signalisation)	723.29 € HT
• Ets Lacroix (souffleur) :	305.00 € HT
• Ets Lacroix (Pompe à eau) :	469.17 € HT

Total HT : 21 692.88 € Le dossier sera déposé en janvier 2016.
Voté à l'unanimité.

Positionnement sur le projet SDCI

Suite au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde, reçu en Maire le 22 octobre (SDCI), prévu par la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République « NOTRe », il est prévu notamment :

- La fusion du SIAEPA du Cubzadais/Fronsadais avec le SIAEPA du Bourgeais et du Blayais.
Le Conseil Municipal vote CONTRE la FUSION à l'unanimité.
Voir délibération n°39-2015 DEL
- La dissolution du Syndicat d'Electrification du Fronsadais, crée le 19/07/1930. Sur 12 syndicats intermédiaires existants, seuls 6 Syndicats de régime urbain seraient maintenus et 6 Syndicats de régime rural seraient dissous. (Article 24 du SDCI).
Le conseil Municipal vote à :
7 voix CONTRE la DISSOLUTION du Syndicat d'Electrification du Fronsadais
1 voix POUR la DISSOLUTION du Syndicat d'Electrification du Fronsadais
1 voix ABSTENTION
Voir délibération n°40-2015 DEL
- Suite à la réforme des statuts du SDEEG, la commune a la possibilité d'être représentée au Comité Syndical et de prendre part au vote des délibérations des différents collègues.
La cotisation annuelle d'adhésion s'élève à 50 € par délégué.
Le conseil désigne le délégué suivant :
 - Mme Annie CAZEAUVoir délibération n°41-2015 DEL

Travaux d'aménagement de la Place du Mascaret

Mr le Maire demande de se positionner sur le revêtement de la place du Mascaret et sur les plantations. Le conseil souhaite garder le principe de l'étude mais d'en réduire les coûts. Il est demandé à la commission voirie / bâtiment de se réunir et de prévoir un budget de 50 000 €. Des devis seront ensuite demandés à plusieurs prestataires pour la préparation du budget 2016.

Délibération pour le remboursement des charges de personnel par le SIRP 2014

Voir délibération n°38-2015 DEL

Mme Murielle DARCOS annonce qu'une délibération du SIRP a été prise le 8 décembre 2015, N°06-2015, concernant le remboursement des heures de mise à disposition de Mme Christine ROUX, Adjoint Administratif 2^{ème} classe, catégorie C, sur la base de 2 heures par semaine à 9.95 €. Soit 1 034.80 € pour l'année 2014.

Le conseil accepte à l'unanimité le remboursement du SIRP Asques / Saint Romain la Virvée sur le budget Communal 2015.

Questions diverses :

- Bulletin municipal : celui-ci se fera sur papier photocopié en Mairie et sera diffusé sur le site
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 8 janvier 2016 à 19 h 30
- Le repas de l'amitié aura lieu le samedi 5 mars 2016
- Il serait souhaitable de racheter des panneaux de lieux dits : « Saint Martin », « Nougarède » et « Port »
- Mr le Maire informe les élus que Gironde Numérique a prévu un programme sur 10 ans pour équiper les communes. La commune d'Asques est inscrite. Mr Christophe Henry propose une réunion en Mairie avec Gironde Numérique.